

SEEPH 2023 - AKTO parie sur l'alternance pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les branches professionnelles des services

À l'occasion de la 27^{ème} Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap (SEEPH), qui se tient du 20 au 24 novembre 2023, AKTO se mobilise aux côtés de l'Agefiph. Partenaires de longue date, les deux organisations agissent en faveur de l'accès à l'emploi et à la formation pour les personnes en situation de handicap dans les 27 branches professionnelles de l'opérateur de compétences (OPCO).

Depuis plusieurs années et grâce à la convention 2022-2024 signée par les deux parties prenantes, AKTO et l'Agefiph interviennent quotidiennement auprès des branches de l'OPCO pour les sensibiliser sur ce thème et les accompagner dans l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap.

Cet accompagnement auprès des branches vise à changer le regard sur le handicap, aussi bien pour les entreprises, que pour les partenaires de l'emploi et de la formation et les personnes en situation de handicap elles-mêmes. Dans le monde du travail et en dehors, beaucoup d'idées reçues persistent sur le handicap qu'il est nécessaire de déconstruire pour favoriser l'accès des publics concernés à l'emploi. En plus de porter le sujet auprès de tous ces acteurs, AKTO apporte un soutien aux branches professionnelles dans la compréhension des besoins des personnes en situation de handicap en termes d'insertion et de maintien dans l'emploi, et encourage les entreprises à déployer des politiques d'inclusion pour favoriser leur insertion professionnelle.

L'alternance, un tremplin éprouvé d'accès à l'emploi

L'alternance est un outil privilégié par AKTO pour favoriser l'insertion dans l'emploi des publics qui en sont éloignés, soit car ils n'ont peu ou pas de qualifications, soit parce que leur situation de handicap crée des freins à l'emploi. Grâce à l'engagement d'AKTO, **2 997 personnes en situation de handicap ont bénéficié de contrats en alternance en 2022**, contre 2 242 en 2021.

Déployer des outils et des temps d'échanges pour favoriser le partage de bonnes pratiques

Parmi les autres actions déployées en 2023, AKTO a lancé les **Aktiv'Alternance**, des ateliers de réflexion opérationnels, pilotés par les directions régionales d'AKTO et co-construits avec les centres de formation d'apprentis (CFA). Ces ateliers favorisent **les échanges de bonnes pratiques, les partages d'outils et de solutions** sur des thématiques données. Trente de ces ateliers ont été entièrement consacrés à la thématique du handicap, réunissant plus de 260 CFA

dans tous les territoires. Ces temps d'échanges ont permis d'identifier deux points majeurs pour améliorer l'accompagnement des CFA et des branches sur le handicap :

- le manque d'information et d'outillage des référents handicap ;
- la difficulté d'identification et de non-déclaration des alternants en situation de handicap.

Pour surmonter ces obstacles, AKTO et l'Agefiph :

- co-construisent des outils pour encourager les apprentis en situation de handicap et leurs équipes pédagogiques à libérer la parole sur le sujet ;
- multiplient les temps d'échanges entre les branches professionnelles et les partenaires de l'emploi et de la formation pour favoriser le partage de bonnes pratiques dans l'accompagnement des apprentis en situation de handicap.

La SEEPH est également l'opportunité pour AKTO d'annoncer la tenue de **plus d'une trentaine d'événements** co-animés avec l'Agefiph dans tous les territoires de la France métropolitaine et d'outremer pour sensibiliser et accompagner les 27 branches d'AKTO.

Enfin, AKTO assure le déploiement des politiques définies par les branches professionnelles en matière de handicap au travers **de collaborations opérationnelles** avec les partenaires de l'emploi et les entreprises. En 2023, **une enquête interbranche a été menée afin d'identifier les besoins des 27 branches d'AKTO en termes d'emploi et de formation des personnes en situation de handicap**. Les résultats de cette enquête ont nourri le plan d'action d'AKTO et de l'Agefiph, dédié aux 27 branches professionnelles d'AKTO, dont le déploiement est prévu début 2024.

Pour Laurent Barthélémy, Président d'AKTO, « *L'Agefiph est un partenaire historique d'AKTO, avec qui nous travaillons régulièrement pour sensibiliser tous les acteurs de l'emploi et de la formation aux enjeux du handicap dans l'emploi. Notre objectif est de contribuer activement à changer le regard des entreprises sur le handicap et de les accompagner dans la mise en œuvre de leur politique d'insertion et d'intégration dans les emplois qu'elles offrent en nous appuyant sur les politiques de branche.* »

Jean Hédou, Vice-Président d'AKTO ajoute : « *Permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi, ce n'est pas uniquement leur trouver une place en entreprise qui leur convient. C'est avant tout un enjeu social, l'emploi étant facteur de socialisation. Accéder à l'emploi, c'est aussi gagner en autonomie, notamment financière. Pour une personne en situation de handicap, c'est la garantie d'avoir les mêmes chances et les mêmes opportunités que quiconque. Pour parvenir à cela, il est important de proposer un accompagnement dédié aux personnes en situation de handicap, sans jamais les stigmatiser.* ».

Contacts presse :

estelle.agnel@tbwa-corporate.com - 06 07 46 34 89
pierre-yves.galley@tbwa-corporate.com - 06 42 98 71 47

À propos d'AKTO

AKTO est l'opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes actifs sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (en métropole et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en chiffres clés

AKTO accompagne 327 000 entreprises, parmi lesquelles 87% de TPE et 3,6 millions de salariés. En 2022, plus de 617 000 salariés ont bénéficié d'une formation et plus de 127 000 personnes sont entrées en alternance. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire en métropole et dans les DROM dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy et Saint-Martin. A Saint-Pierre et Miquelon, AKTO assure la gestion des fonds de la formation.